ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Les conséquences des coupes budgétaires affectant le dispositif DiNA

Question écrite n° 7285

Texte de la question

Mme Florence Herouin-Léautey alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences des coupes budgétaires affectant le dispositif DiNA (dispositif national d'accompagnement des projets et des initiatives des coopératives d'utilisation de matériel agricole). Mis en place en 2016, ce dispositif permet aux CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) de bénéficier d'un accompagnement financier pour réaliser un diagnostic de leur fonctionnement et de leur organisation, ainsi que pour définir des projets de développement. Ces aides sont particulièrement précieuses dans des territoires agricoles comme la Normandie, où la coopération et le partage de matériel sont essentiels pour assurer la viabilité des exploitations, notamment pour les petites et moyennes structures. Dans la fédération des CUMA « Seine Normande », qui regroupe 220 coopératives de la Seine-Maritime et de l'Eure, cette réduction de financement menace directement la dynamique collective. Or les CUMA jouent un rôle déterminant dans le tissu agricole local : elles permettent aux agriculteurs de mutualiser des équipements souvent coûteux, d'accéder à des matériels performants et adaptés aux enjeux environnementaux. Alors que le soutien aux coopérations agricoles est un levier essentiel pour accompagner la transition agroécologique, maintenir l'activité économique dans les campagnes et préserver l'emploi agricole local, elle souhaite connaître les raisons ayant motivé cette coupe budgétaire dans le dispositif DiNA, ainsi que les solutions envisagées par le Gouvernement pour garantir la pérennité et le développement des CUMA en Normandie et sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : Mme Florence Herouin-Léautey
Circonscription : Seine-Maritime (1re circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7285
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire
Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 juin 2025, page 4657
Réponse publiée le : 15 juillet 2025, page